

Moniteur de vol libre

fiche métier



PASSIONNÉ / EXPERT / PÉDAGOGUE

Moniteur de Vol libre : mention parapente ou delta

Le moniteur de vol libre encadre et enseigne les différentes activités de loisirs et de compétitions (avec le diplôme supérieur). À ce titre, il a vocation à :

- < **Enseigner** les bons gestes, élaborer des programmes personnalisés et faire évoluer ses élèves
- < **Garantir** la sécurité, maîtriser les règles de sécurité, informer sur les dangers de l'environnement vol libre
- < **Pratiquer** le biplace avec tout type de public (la possession du DE JEPS est nécessaire pour les personnes à mobilité réduite)

Qualités essentielles requises

Savoir : Connaissances de l'activité (matériel, environnement) – Justifier d'un niveau de compétition.

Savoir-faire : Conduire une démarche d'enseignement – Concevoir, coordonner la mise en œuvre d'un projet – Connaître les gestes de 1^{ers} secours – Connaître les règles de sécurité.

Savoir-être : Adaptabilité – Pédagogie – Vigilance – Autonomie.

Débouchés et employeurs

Travailleur indépendant : Écoles de parapente.

Salarié : Clubs ou écoles de la FFVL – UCPA.

Salaire

Un moniteur indépendant est payé **en honoraires** et doit s'acquitter d'environ 40 % de ses gains en cotisations sociales et fiscales. Sa rémunération varie en fonction de son diplôme, la fréquentation, conditions météorologiques.

Une rémunération moyenne de 150 €/jour pour l'enseignement de l'activité, complétée éventuellement par la pratique du biplace.

Évolution professionnelle

Diversification de l'activité : La forte saisonnalité encourage le moniteur de vol libre à exercer une autre profession, hors haute saison estivale, lui permettant de s'assurer un revenu sur la totalité de l'année. Dans :

- Le domaine sportif : moniteur de ski, pisteur, secouristes...
- Des secteurs différents : Hôtellerie, commerce, construction...

Préparer son évolution : Grâce à son expérience et avec une formation complémentaire un moniteur de voile peut devenir entraîneur – formateur *

* Possibilité de passer un DE JEPS (niveau III) et un DES JEPS (niveau II)

Formations et diplômes

Le **BP JEPS spécialité vol libre mention parapente ou delta** (niveau II).

La formation se déroule en **alternance** (entre l'organisme de formation et l'entreprise). La formation se déroule sur **9 mois**.

Organismes de formation

Coût moyen de la formation : Les frais pédagogiques se montent à environ **8 800 €** mais des prises en charge existent selon le statut du stagiaire. Possibilité de signature de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.

Organismes de formation : Tous les organismes de formation sont habilités par la DRJSCS. **L'ENSM** via l'école nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix est la seule école habilitée à délivrer ce diplôme. La formation est externalisée près de Grenoble pour la région Rhône-Alpes.*

* Voir le calendrier des formations du Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr

BP JEPS SPÉCIALITÉ VOL LIBRE MENTION PARAPENTE OU DELTA

Pré-requis d'entrée :

- Être titulaire du PSC1 ou son équivalent.
- Brevet de pilote confirmé
- Résultats en compétition ou en CFD

CONTENUS DE FORMATION

Fondamentaux pédagogiques

Enseignement des niveaux blanc et bleu

Pratique du biplace

Cadre juridique, réglementaire et fiscal du métier de moniteur de vol libre

PRÉROGATIVES D'ENSEIGNEMENT

Enseignement jusqu'au niveau bleu de la progression (brevet de pilote) pour des publics de plus de 14 ans

Biplace tout public hors personnes à mobilité réduite

Ressources utiles

- **Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Rhône-Alpes** : www.rhone-alpes.drjcs.gouv.fr/
- **Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative** : www.sports.gouv.fr/
- **Ecole Nationale des Sports de Montagne** : www.ensm.sports.gouv.fr
- **Fédération Française de Vol Libre** : www.ffvl.fr